



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213302078-20230406-D202320-DE

## DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

### DELIBERATION 2023.20 – FISCALITE LOCALE DIRECTE : VOTE DES TAUX DE L'ANNEE 2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)[www.izon.fr](http://www.izon.fr)

**Délibération 2023.20**

**FISCALITE LOCALE DIRECTE : VOTE DES TAUX DE L'ANNEE 2023**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification 1259 COM reçu des services fiscaux de la Gironde,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 30 mars 2023.

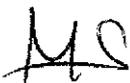
Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2023 de la Commune d'IZON.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2023 ainsi qu'il suit :

Désignation des taxes	Taux 2022	Taux 2023	Bases notifiées 2023	Produit attendu
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	39,58	39,58	5 037 000 €	1 993 645 €
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	48,52	48,52	70 500 €	34 207 €
Taxe d'habitation (TH)	-	16,79	124 601 €	20 921 €
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>				<b>2 048 773 €</b>

Publiée le  
Le Secrétaire de séance



**Clément MEZERGUE**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 6 Avril 2023

Le Maire,



Laurent de LAUNAY